



CATALYST RESEARCH GRANT

FREQUENTLY ASKED QUESTIONS

Revised July 2023

Faire défiler vers page 5 pour lire le document en français

1. IS THE CATALYST RESEARCH GRANT LIMITED TO A SPECIFIC AREA OR TYPE OF RESEARCH?.....	2
2. WHAT TYPES OF RESEARCH PROJECTS ARE BEST SUITED TO THIS PROGRAM?.....	2
3. DOES MY APPLICATION HAVE TO BE SUBMITTED BY OCTOBER 3?.....	2
4. DOES THE PRINCIPAL INVESTIGATOR NEED TO HOLD A FACULTY APPOINTMENT TO BE ELIGIBLE? .	2
5. DOES A CO-APPLICANT NEED TO HOLD A FACULTY APPOINTMENT?	2
6. HOW MANY PRINCIPAL APPLICANTS CAN BE ON ONE APPLICATION?	2
7. ARE INTERNATIONAL CO-APPLICANT AND COLLABORATORS ALLOWED?.....	3
8. WHAT PERSONNEL COSTS ARE ELIGIBLE?	3
9. IS THERE A MAXIMUM BUDGET/TIME PERIOD FOR THE GRANT?	3
10. ARE TRAVEL EXPENSES ALLOWED WITHIN BUDGET?.....	3
11. WHAT FORMAT OF THE CV IS REQUIRED?	3
12. DO YOU REQUIRE SIGNATURES FROM THE DEPARTMENT HEADS OF ALL CO-APPLICANTS OR ONLY OF THE PRINCIPAL INVESTIGATOR?.....	3
13. HOW MANY GRANTS CAN I HOLD WITH MSC?	4
14. HOW MANY APPLICATIONS CAN I SUBMIT IN THE CATALYST RESEARCH GRANT COMPETITION? ...	4

1. IS THE CATALYST RESEARCH GRANT LIMITED TO A SPECIFIC AREA OR TYPE OF RESEARCH?

No, it is open to all areas of research. The Catalyst Research Grant program awards seed funding that allows researchers to develop and test new and innovative research questions and pursue pioneering approaches that have the potential to impact the MS field.

2. WHAT TYPES OF RESEARCH PROJECTS ARE BEST SUITED TO THIS PROGRAM?

The intention of this program is to allow investigators to test novel, high-risk ideas or interventions that have not been examined in MS or examined to a limited extent. By testing a new idea or intervention, the researcher will gather important preliminary data to open new lines of inquiry and new avenues of research in MS, as well as build sufficient evidence to apply for larger grants and conduct larger studies. The Catalyst Research Grant is not intended for projects which already have sufficient preliminary data.

3. DOES MY APPLICATION HAVE TO BE SUBMITTED BY OCTOBER 3?

Yes, all applications must be submitted by October 3 at 16:00 Eastern Time. The online system will not accept applications after the deadline. All required documents must be completed and submitted prior to the deadline, straggling documents will not be accepted. In addition, any documents that surpass the assigned page limits or fail to adhere to the formatting guidelines will be removed from the application.

4. DOES THE PRINCIPAL INVESTIGATOR NEED TO HOLD A FACULTY APPOINTMENT TO BE ELIGIBLE?

Yes, the principal investigator must be an independent researcher and hold a faculty appointment at recognized Canadian academic institution in order to apply. The same eligibility requirements apply to co-principal investigators.

5. DOES A CO-APPLICANT NEED TO HOLD A FACULTY APPOINTMENT?

No, the co-applicant does not need to hold a faculty appointment. However, co-applicants must be at the postdoctoral level or higher (research associate, faculty member). A postdoctoral fellow can be a co-applicant but must be in the same university department as the PI (or Co PI).

6. HOW MANY PRINCIPAL APPLICANTS CAN BE ON ONE APPLICATION?

There can be only one principal investigator (PI) per Catalyst Research Grant application. There is no limit to the number of co-principal investigators on an application. The PI listed as the primary applicant is responsible for overseeing the proposed research project. A co-principal is an individual who shares responsibility for the direction of the proposed research project with the PI.

7. ARE INTERNATIONAL CO-APPLICANT AND COLLABORATORS ALLOWED?

A co-applicant must have an appointment in a Canadian university department but no specific rank is required (e.g. postdoctoral fellow). A postdoctoral fellow can be a co-applicant but must be in the same university department as the PI (or Co PI). Collaborators can be recruited from international institutions only if their role fills an unmet need that is not available in Canada. A letter of collaboration is required from collaborators.

8. WHAT PERSONNEL COSTS ARE ELIGIBLE?

The MSC will permit trainees as an allowable expense on the grant commensurate with the needed capacity to complete the project. Trainees should be identified in the proposal and justified.

Requested salaries are not to be used to replace salaries or portions of salaries already assured by institutional or other funds, including those receiving endMS Personnel Awards. Eligible trainees are encouraged to apply for funding through the endMS Personnel Awards.

9. IS THERE A MAXIMUM BUDGET/TIME PERIOD FOR THE GRANT?

A Catalyst Research Grant can be up to \$50,000 CAD for up to two years. If the project will exceed two years, a rationale must be provided in the research plan. These grants are non-renewable.

10. ARE TRAVEL EXPENSES ALLOWED WITHIN BUDGET?

Use of funds for conference travel is not permitted. Travel necessary for the conduct of the study will be considered on a case-by-case basis.

11. WHAT FORMAT OF THE CV IS REQUIRED?

The MSC requires the use of the Canadian Common CV for all Catalyst Research Grant applications. The template can be found at <https://ccv-cvc.ca>. Please select "MS Canada" as the agency. For instructions on how to complete the Canadian Common CV, please visit the Catalyst Program Guide or the [Canadian Common CV website](#).

12. DO YOU REQUIRE SIGNATURES FROM THE DEPARTMENT HEADS OF ALL CO-APPLICANTS OR ONLY OF THE PRINCIPAL INVESTIGATOR?

The signatures of the Department Head and Dean of the Faculty or Institution of the Principal Investigator are required. Please consult the Program Guide for more information on the required signatures for the application. Electronic signatures are accepted.

13. HOW MANY GRANTS CAN I HOLD WITH MSC?

A PI can hold a maximum of two (2) Discovery Research Grants (formerly Operating Grants) and one (1) Catalyst Research Grant (formerly Pilot Research Grant) from MSC at one time.

14. HOW MANY APPLICATIONS CAN I SUBMIT IN THE CATALYST RESEARCH GRANT COMPETITION?

The PI may concurrently submit a maximum of one (1) new Catalyst Research Grant application and one (1) Discovery Research Grant) application per competition.

If the FAQ Guide did not answer your question, please direct inquiries and questions to ms.grants@mscanada.ca.



FOIRE AUX QUESTIONS RELATIVE AUX SUBVENTIONS DE RECHERCHE À EFFET CATALYSEUR

Révision : juillet 2023

1. LES SUBVENTIONS DE RECHERCHE À EFFET CATALYSEUR SONT-ELLES LIMITÉES À UN DOMAINE DE LA RECHERCHE OU À UN TYPE DE TRAVAUX DE RECHERCHE EN PARTICULIER?	6
2. QUELS TYPES DE PROJET DE RECHERCHE SONT LES PLUS APPROPRIÉS POUR CE PROGRAMME?	6
3. LE 3 OCTOBRE CORRESPOND-IL À LA DATE LIMITE DE SOUMISSION DES DEMANDES?	6
4. LE CHERCHEUR PRINCIPAL DOIT-IL ÊTRE TITULAIRE D'UN POSTE DE PROFESSEUR?	6
5. LE COCANDIDAT DOIT-IL ÊTRE TITULAIRE D'UN POSTE DE PROFESSEUR?	7
6. COMBIEN DE CHERCHEURS ET DE COCHERCHEURS PRINCIPAUX PEUVENT FIGURER SUR UNE SEULE ET MÊME DEMANDE?	7
7. LES COCANDIDATS ET COLLABORATEURS DE L'ÉTRANGER SONT-ILS ADMIS?	7
8. QUELLES SONT LES DÉPENSES LIÉES AU PERSONNEL ADMISSIBLES?	7
9. LA SPC A-T-ELLE FIXÉ UN BUDGET OU UNE DURÉE DE FINANCEMENT MAXIMAUX POUR CE TYPE DE SUBVENTION?	8
10. LES FRAIS DE DÉPLACEMENT PEUVENT-ILS ÊTRE COMPRIS DANS LE BUDGET?	8
11. QUEL FORMAT DE CV DOIT-ON UTILISER?	8
12. LA SPC EXIGE-T-ELLE LES SIGNATURES DES DIRECTEURS DE DÉPARTEMENT DE TOUS LES COCANDIDATS OU UNIQUEMENT CELLE DU DIRECTEUR DE DÉPARTEMENT DU CHERCHEUR PRINCIPAL?	8
13. COMBIEN DE SUBVENTIONS DE LA SPC PEUT-ON DÉTENIR?	8
14. COMBIEN DE DEMANDES PEUT-ON SOUMETTRE DANS LE CADRE DU CONCOURS DE SUBVENTIONS À EFFET CATALYSEUR?	9

1. LES SUBVENTIONS DE RECHERCHE À EFFET CATALYSEUR SONT-ELLES LIMITÉES À UN DOMAINE DE LA RECHERCHE OU À UN TYPE DE TRAVAUX DE RECHERCHE EN PARTICULIER?

Non, ces subventions peuvent être attribuées pour des travaux dans n'importe quel domaine de la recherche. Le programme de subventions de recherche à effet catalyseur consiste à attribuer des fonds de démarrage à des chercheurs afin de leur permettre de se pencher sur des sujets de recherche novateurs et de mettre à l'épreuve de nouvelles approches ou de s'aventurer sur des pistes encore inexplorées mais prometteuses dans le domaine de la SP.

2. QUELS TYPES DE PROJET DE RECHERCHE SONT LES PLUS APPROPRIÉS POUR CE PROGRAMME?

L'objectif de ce programme est d'offrir à des chercheurs la possibilité de mettre à l'épreuve des idées ou des approches novatrices et audacieuses n'ayant jamais fait l'objet de travaux de recherche en ce qui a trait à la SP ou ayant été peu explorées. Le fait d'expérimenter une idée ou une démarche innovante constitue pour un chercheur l'occasion de recueillir des données préliminaires importantes qui pourraient ouvrir de nouvelles pistes de recherche dans le domaine de la SP et servir de base à de futures demandes de financement en vue d'études de plus grande envergure. Le programme de subventions de recherche à effet catalyseur ne vise pas à financer des projets de recherche reposant déjà sur une quantité considérable de données préliminaires.

3. LE 3 OCTOBRE CORRESPOND-IL À LA DATE LIMITE DE SOUMISSION DES DEMANDES?

Oui. Toutes les demandes doivent être soumises d'ici au 3 octobre à 16 h (HE). Le système en ligne rejettera toutes les demandes qui auront été soumises après cette date limite. Tous les documents requis doivent être remplis et soumis avant la date limite. Les documents supplémentaires reçus après la date limite ne seront pas acceptés. Ne seront pas acceptés non plus les documents qui dépassent les limites de mots et de pages prévues ou dont le contenu n'est pas conforme aux directives liées au format des demandes de subvention.

4. LE CHERCHEUR PRINCIPAL DOIT-IL ÊTRE TITULAIRE D'UN POSTE DE PROFESSEUR?

Oui, le chercheur principal doit être un chercheur indépendant titulaire d'un poste de professeur au sein d'un établissement universitaire canadien reconnu pour pouvoir soumettre une demande de subvention de recherche à effet catalyseur à la SPC. Les mêmes conditions d'admissibilité s'appliquent aux chercheurs principaux.

5. LE COCANDIDAT DOIT-IL ÊTRE TITULAIRE D'UN POSTE DE PROFESSEUR?

Non, le cocandidat n'a pas l'obligation de détenir un poste de professeur. Toutefois, les cocandidats doivent être de niveau postdoctoral ou supérieur (associé de recherche, membre du personnel enseignant). Un titulaire de bourse de recherche postdoctorale peut être cocandidat, mais il doit être rattaché au même département que le CP (ou CCP).

6. COMBIEN DE CHERCHEURS ET DE COCHERCHEURS PRINCIPAUX PEUVENT FIGURER SUR UNE SEULE ET MÊME DEMANDE?

Il ne peut y avoir qu'un seul chercheur principal par demande de subvention de recherche à effet catalyseur. Aucune limite n'a toutefois été établie quant au nombre de cochercheurs principaux. Le chercheur principal enregistré comme candidat principal est la personne responsable de la supervision des travaux prévus dans le cadre de l'étude proposée. Le cochercheur principal est la personne avec qui le chercheur principal partage la responsabilité de diriger l'étude proposée.

7. LES COCANDIDATS ET COLLABORATEURS DE L'ÉTRANGER SONT-ILS ADMIS?

Les cocandidats doivent détenir un poste à quelque échelon que ce soit au sein d'un département d'une université canadienne (il n'est pas obligatoire, par exemple, qu'ils soient boursiers de recherche postdoctorale). Un titulaire de bourse de recherche postdoctorale peut être cocandidat, mais il doit être rattaché au même département que le CP (ou CCP). Des collaborateurs exerçant au sein d'établissements situés à l'étranger peuvent être recrutés, à la condition toutefois que leur contribution réponde à un besoin impossible à combler au Canada. Tous les collaborateurs sont tenus de fournir une lettre dans laquelle ils doivent préciser les fonctions qu'ils rempliront.

8. QUELLES SONT LES DÉPENSES LIÉES AU PERSONNEL ADMISSIBLES?

Le salaire de stagiaires de recherche constitue une dépense admissible autorisée par la SPC, et celui-ci doit être établi en fonction des activités requises pour que soit mené à bien le projet de recherche. La contribution de stagiaires de recherche doit être précisée et justifiée dans la demande de subvention. La masse salariale demandée ne doit pas servir à remplacer des salaires ou des portions de salaire déjà pris en charge par l'établissement hôte ou d'autres sources de fonds, y compris par une bourse de personnel stopSP. Les stagiaires de recherche admissibles sont invités à soumettre une demande dans le cadre du programme de bourses de personnel stopSP.

9. LA SPC A-T-ELLE FIXÉ UN BUDGET OU UNE DURÉE DE FINANCEMENT MAXIMAUX POUR CE TYPE DE SUBVENTION?

Le montant d'une subvention de recherche à effet catalyseur peut atteindre 50 000 \$ CA, pour une période pouvant aller jusqu'à deux ans. Si les travaux de recherche sont prévus sur plus de deux ans, les raisons justificatives doivent être fournies dans le plan de recherche. Les subventions de recherche à effet catalyseur ne sont pas renouvelables.

10. LES FRAIS DE DÉPLACEMENT PEUVENT-ILS ÊTRE COMPRIS DANS LE BUDGET?

Les frais de déplacement engagés pour assister à des conférences ne sont pas admissibles. Toutefois, le financement des déplacements nécessités par la poursuite de l'étude proposée sera pris en considération au cas par cas.

11. QUEL FORMAT DE CV DOIT-ON UTILISER?

La SPC exige que soit utilisé le CV commun canadien pour toutes les demandes de subvention de recherche à effet catalyseur qui lui sont soumises. Le modèle du CV commun canadien se trouve à l'adresse <https://ccv-cvc.ca>. Sélectionnez la Société canadienne de la SP dans la liste des organismes (SPC, en français, et MSSC, en anglais). Pour en savoir plus sur la manière de présenter un CV suivant le modèle du CV commun canadien, veuillez consulter le Guide relatif au programme de subventions de recherche à effet catalyseur ou rendez-vous sur le [site Web du CV commun canadien](#).

12. LA SPC EXIGE-T-ELLE LES SIGNATURES DES DIRECTEURS DE DÉPARTEMENT DE TOUS LES COCANDIDATS OU UNIQUEMENT CELLE DU DIRECTEUR DE DÉPARTEMENT DU CHERCHEUR PRINCIPAL?

Les signatures requises sont celles du directeur de département du chercheur principal et du doyen de la faculté ou du recteur de l'établissement hôte. Pour obtenir plus d'information sur les signatures requises, veuillez consulter le Guide relatif au programme de subventions de recherche à effet catalyseur. Les signatures électroniques sont acceptées.

13. COMBIEN DE SUBVENTIONS DE LA SPC PEUT-ON DÉTENIR?

Un chercheur principal ne peut détenir plus de deux subventions axées sur les découvertes (autrefois appelées subventions de fonctionnement) et une subvention de recherche à effet catalyseur (autrefois appelée subvention de recherche pilote) de la SPC à la fois.

14. COMBIEN DE DEMANDES PEUT-ON SOUMETTRE DANS LE CADRE DU CONCOURS DE SUBVENTIONS À EFFET CATALYSEUR?

Le chercheur principal peut soumettre simultanément une nouvelle demande de subvention de recherche à effet catalyseur et une nouvelle demande de subvention axée sur les découvertes au maximum par concours.

Si vous ne trouvez pas réponse à vos questions dans la présente FAQ, veuillez adresser toute question ou demande de renseignements à ms.grants@mscanada.ca.